



Nations Unies
Bureau de la Défenseuse
des droits des victimes

Rapport annuel 2022



« Mon objectif est de veiller
à ce que l'approche fondée
sur les droits des victimes
soit appliquée au sein des
Nations Unies afin que
les droits et la dignité des
victimes soient reconnus
et respectés »

Jane Connors

Défenseuse des droits des victimes

Table des matières

- 4 Avant-propos
- 6 Politique
- 10 Plaidoyer
- 13 Partenariats
- 16 Notre travail sur le terrain

Impression

Bureau de la Défenseuse des droits des victimes (OVRA)

L-0337 | Secrétariat des Nations Unies, New York, NY 10017 États-Unis d'Amérique

Email ovra@un.org

 [@UN_OVRA](https://twitter.com/UN_OVRA)

Crédit image de couverture : Portrait réalisé par Livia Mourao, (États-Unis/Brésil) 2022. Design : Yvonne Nelson Brand Design, Amsterdam, Pays-Bas (Volontaire des Nations Unies en ligne). Traduction : Cannelle Kraft, France (Volontaire des Nations Unies en ligne). Tous les efforts ont été faits pour remercier les photographes dont le travail apparaît dans ce rapport. Tous les titulaires de droits d'auteur que nous n'avons pas pu inclure ou pour lesquels une mention inexacte a été faite sont encouragés à contacter le Bureau. ©OVRA 2023



Couverture



L'OVRA est reconnaissant du généreux soutien pro bono de l'artiste visuelle Livia Mourao (www.nagaiola.com), qui a réalisé la couverture

de ce rapport annuel. Le portrait, qui ne représente pas une vraie victime, vise à démontrer qu'il n'y a pas de profil de victime unique mais que la force se trouve en chacune d'elle.

Avant-propos



Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation des droits et de la dignité des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles depuis le début de mon mandat. Cette année, mon Bureau a finalisé la méthodologie de grands projets nous rapprochant de la réalisation de l'engagement du Secrétaire général. Le premier de ces projets est le cadre pour créer un fichier d'avocats *pro bono* capables d'aider les victimes, et le second une méthodologie pour recueillir les retours des victimes sur le processus d'enquête et le soutien qu'elles ont reçu, les deux devant être appliqués en 2023.

Ces projets nous permettront d'identifier les lacunes, de promouvoir un meilleur accès à l'aide et de continuer à développer des politiques et des services qui placent les victimes au centre de la prévention et de la réponse aux atteintes et à l'exploitation sexuelles.

En 2022, accompagnée des Spécialistes hors classe des droits des victimes (« SVROs »), j'ai entrepris une série de visites dans des États dont le personnel fait face à des demandes en reconnaissance de paternité et de pension alimentaire en suspens afin de promouvoir leur résolution à l'amiable. Ces visites se poursuivront en 2023 et au-delà.

Les SVROs déployés en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Haïti ont continué à travailler de manière innovante dans des circonstances de plus en plus difficiles. Elles ont joué un rôle essentiel dans la création d'un environnement propice qui encourage les victimes à se manifester en étant convaincues

qu'elles seront entendues et qui facilitent leur accès à des services et à un soutien de qualité.

En juin 2022, lors d'un séminaire, les SVROs ont identifié des solutions aux défis rencontrés sur le terrain et partagé les bonnes pratiques. Ensemble, elles se sont engagées à créer un cadre d'orientation pratique pour les futurs SVROs, ainsi qu'à codifier les principales responsabilités des SVROs et le mandat de leur travail.

En mars 2022, j'ai mené des discussions sur les moyens d'étendre le réseau de SVRO à travers le système et de veiller à ce que des ressources adéquates soient disponibles pour ceux qui sont déployés. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, je suis encouragée par le nouvel élan insufflé par des organismes des Nations Unies tels que l'UNOPS, qui recrutent des spécialistes de l'aide aux victimes d'inconduite, notamment de harcèlement, de discrimination, d'abus d'autorité, d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels.

Conjointement avec la nomination de points focaux pour les droits des victimes dans l'État du Guatemala, au Népal, dans l'État de Palestine et en Uruguay, ceci démontre la reconnaissance généralisée de la nécessité de disposer des professionnels des droits des victimes.

Afin de coordonner et d'aligner les efforts visant à protéger et à répondre aux atteintes et à l'exploitation sexuelles, j'ai commencé en 2022 à informer les coordonnateurs résidents nouvellement nommés de mon mandat et de l'importance d'une approche

fondée sur les droits des victimes dans la mise en œuvre de leurs responsabilités énoncées dans leur Cadre de gestion et de responsabilité.

Le Bureau a plaidé avec succès pour l'inclusion d'un indicateur de rapport dans l'examen quadriennal complet (QCPR) sur le nombre de SVRO sur le terrain et leur travail. L'inclusion d'un mécanisme par lequel l'ONU doit rendre compte des progrès accomplis dans les efforts déployés pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté est une étape importante dans la responsabilisation.

Malgré les progrès, l'absence de mécanismes communs à l'échelle du système pour suivre les victimes et l'assistance qu'elles reçoivent, y compris sa qualité, les ressources financières et humaines limitées, ainsi que les limites en termes de gestion et de partage d'informations, créent des obstacles à l'obtention de résultats justes pour les victimes. Nous continuons à faire pression pour que les voix des victimes soient entendues et que leurs droits et leur dignité soient intégrés à tous les niveaux et dans toutes les entités des Nations Unies.



Jane Connors

**Défenseuse des droits des victimes
des Nations Unies**

■ Le mandat de la Défenseuse des droits des victimes

La Défenseuse des droits des victimes a pour mission de mener les efforts visant à ce que les droits et la dignité des victimes d'exploitation et atteintes sexuelles commises par toute personne travaillant pour les Nations Unies et ses partenaires soient au premier plan dans le cadre des efforts de prévention et d'intervention.

Avec le soutien de son Bureau et des SVROs sur le terrain, la Défenseuse des droits des victimes collabore avec les institutions gouvernementales, les organisations intergouvernementales internationales et régionales ainsi que la société civile, y compris les organisations nationales de défense des droits humains et les organisations d'aide juridique, pour créer des réseaux de soutien et aider à garantir que des voies sûres existent pour que les victimes déposent plainte, qu'une assistance rapide et appropriée leur soit fournie, et que leurs droits soient protégés lors de tout processus d'établissement de la responsabilité nationale et des Nations Unies.

■ Méthodologies pour recueillir les retours des victimes

L'opinion et l'expérience des victimes en matière d'accès et de participation aux services de soutien fournissent un aperçu inestimable de l'efficacité des structures de soutien. Pour s'assurer que la réponse des Nations Unies à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au niveau des pays est fondée sur leurs expériences, l'OVRA a finalisé une méthodologie pour recueillir les retours des victimes sur l'assistance et le soutien reçus. La méthodologie sera appliquée en 2023.

■ « Foire aux questions »

Conformément à la Stratégie globale des Nations Unies d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commises par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté (A/RES/62/214, annexe), tous les plaignants et victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté ont le droit de recevoir une assistance et un soutien adaptés à leurs besoins particuliers, quels que soient leur sexe, leur genre, leur âge, leur statut ou toute autre

situation personnelle. En 2022, la Défenseuse des droits des victimes a publié un document reprenant les questions fréquemment posées (FAQ), lesquelles décrivent la portée et la durée de l'assistance¹ afin de guider les entités des Nations Unies quant à leurs obligations dans le traitement des plaintes d'exploitation et d'atteintes sexuelles d'une manière centrée sur la victime.

1 « Foire aux questions sur l'étendue et la durée de l'aide aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels par le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté », 2022. Disponible sur : https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/sites/www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/files/ovra_fact_sheet_fr.pdf

■ Déclaration sur les droits des victimes et harmonisation des politiques centrées sur les victimes

La Défenseuse des droits des victimes a poursuivi ses consultations internes sur un projet de déclaration sur les droits des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté (la Déclaration).

La Déclaration vise à garantir que les victimes connaissent et comprennent leurs droits et servira de point de référence commun pour toute personne travaillant pour les Nations Unies. Seront créées différentes versions de la Déclaration, notamment une en langage clair et simple, une adaptée aux

Formation et communication sur l'approche centrée sur les victimes

La promotion d'une approche centrée sur les victimes par la formation et la communication est un élément central du travail de l'OVRA. En 2022, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le groupe de travail du Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat sur la lutte contre le harcèlement sexuel, l'OVRA a conçu un module de formation pour apporter à tout le personnel des Nations Unies et au personnel apparenté une compréhension claire et pratique de ce que signifie l'approche centrée sur les droits des victimes et de ce qui doit être fait pour donner la priorité à une victime/une survivant.

La formation vise à doter tout le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté, qu'il fournisse ou non une assistance directe aux victimes, des compétences et des connaissances nécessaires pour réagir conformément à l'approche centrée sur la victime lorsqu'il a connaissance d'une allégation d'inconduite sexuelle.

Le module de formation comprend un film de deux minutes, « J'ai le droit », décrivant les points de vue de victimes d'inconduite sexuelle par le personnel des Nations Unies et mettant en évidence le caractère essentiel de l'approche centrée sur la victime pour prévenir et répondre à ces fautes, qui a été publié en Septembre 2022 pour marquer le cinquième anniversaire de la création par le Secrétaire général du poste de Défenseur des droits des victimes des Nations Unies.

Le matériel de ce module de formation est disponible sur la page internet « Victimes d'abord »², hébergée sur le site officiel des Nations Unies. La page Web comprend une explication de l'approche centrée sur les victimes, décrit les droits de ces dernières, détaille l'impact que l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ont sur les victimes, et fournit un aperçu des causes profondes de ces inconduites. La page décrit également le mandat et le rôle de la Défenseuse des droits des victimes, contient des liens vers les documents du module ainsi que la déclaration d'ouverture de la Défenseuse des droits des victimes, et les messages vidéo de hauts fonctionnaires des Nations Unies sur l'importance de l'approche centrée sur les victimes.

2 <https://www.un.org/fr/victims-rights-first>

En 2023, la Défenseuse des droits des victimes créera et mettra en œuvre un fichier d'avocats et d'organisations d'aide juridique *pro bono* capables d'aider les victimes.

enfants, des traductions en plusieurs langues, ainsi que des versions pour les personnes en situation de handicap.

Pour s'assurer que des initiatives similaires sont alignées sur cette Déclaration, elle a collaboré avec l'Institut pour les enquêtes criminelles internationales, qui a dirigé les travaux de rédaction du Code Murad³ énonçant les principes pour la collecte d'informations et de preuves auprès des victimes de violences sexuelles liées aux conflits à des fins de responsabilisation, ainsi qu'avec InterAction, qui a élaboré des normes de base pour un soutien centré sur les survivants.⁴ Elle a également soutenu le travail mené par le champion du Comité permanent interorganisations (« IASC ») sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en vue de formuler les principes et une définition d'IASC d'une approche centrée sur les victimes.

■ Fichier d'experts juridiques

Une aide juridique adéquate et opportune est essentielle à la concrétisation des droits des victimes, y compris le droit à un recours en réparation et à un soutien financier par le biais de demandes en reconnaissance de paternité. Cependant, l'accès

3 « Code de conduite mondial pour la collecte et l'utilisation d'informations sur les violences sexuelles systématiques et liées aux conflits », 2022. Disponible sur : <https://www.muradcode.com/fr/murad-code> (« Le Code Murad »).

4 « Core Standards for Survivor-Centered Support of Sexual Exploitation, Abuse and Harassment », 2023. Disponible sur : <https://www.interaction.org/wp-content/uploads/2023/02/Core-Standards-for-Survivor-Centered-Support-of-SEAH.pdf>.

à une assistance juridique reste un obstacle considérable pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

En 2023, sur la base d'une méthodologie développée en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques (« OLA ») et le HCDH, la Défenseuse des droits des victimes instaurera un fichier d'avocats et d'organisations d'aide juridique *pro bono* capables d'aider les victimes. Une fois en activité, ces avocats et organisations pourront être amenés à fournir des conseils sur la législation nationale en matière de droit de la famille de certains pays et à faciliter le règlement des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire en suspens.

■ Prévenir et combattre le harcèlement sexuel

Le mandat de la Défenseuse des droits des victimes ne s'étend pas à l'aide aux victimes de harcèlement sexuel, mais elle fournit régulièrement des orientations et des conseils informels aux victimes de harcèlement sexuel. Reconnaissant l'importance d'intégrer une approche centrée sur les victimes dans les questions relatives au harcèlement sexuel, l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat sur la lutte contre le harcèlement sexuel au sein des Organisations des Nations Unies a désigné la Défenseuse des droits des victimes pour codiriger, avec la Banque mondiale, les travaux sur la promotion d'une approche du harcèlement sexuel centrée sur la victime.

Le groupe de travail a élaboré le document intitulé « Faire accepter plus largement une conception

commune de l'approche centrée sur la victime en cas de harcèlement sexuel au sein des organisations des Nations »⁵, approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion en juillet 2021. La Défenseuse des droits des victimes a continué à développer ce travail en 2022, en élaborant une enquête pour que les entités des Nations Unies recueillent les retours des victimes ayant utilisé leurs processus institutionnels informels ou formels afin de traiter des plaintes de harcèlement sexuel.

Elle a également organisé des réunions d'information régulières, notamment à l'intention des points focaux pour l'égalité des sexes des entités des Nations Unies, sur la mise en œuvre des principes.

5 « Advancing a Common Understanding of a Victim-centred Approach to Sexual Harassment within the Organizations of the United Nations » disponible en anglais sur : <https://unsceb.org/sites/default/files/2021-09/A%20Victim-centred%20Approach%20to%20Sexual%20Harassment%20%20.pdf>

Plaidoyer

La Défenseuse des droits des victimes a poursuivi ses efforts au sein du système des Nations Unies, avec les États membres, les organisations intergouvernementales et régionales, la société civile et les établissements universitaires pour accélérer l'impératif du Secrétaire général de promouvoir les droits et la dignité des victimes. En 2022, elle a :

- Élaboré une note d'information pour les coordonnateurs résidents entrants et existants sur son mandat et l'approche centrée sur les victimes, et organisé des séances d'information en personne avant leur déploiement. Elle a également organisé des séances d'information en ligne sur son mandat pour les équipes de pays des Nations Unies (UNCT) et les a encouragées à désigner un point focal pour les droits des victimes à l'échelle du système afin de défendre les droits et la dignité des victimes.
- Accompagnée de la SVRO en Haïti et d'un juriste de l'OLA, en juin 2022, la Défenseuse des droits des victimes a plaidé pour le règlement rapide des demandes en reconnaissance de paternité et de pension alimentaire en suspens dans deux États membres.
- Ouvert la session « Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles » organisée par l'équipe de pays des Nations Unies au Guatemala.
- Participé à la session de l'équipe de pays des Nations Unies à São Tomé et Príncipe sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
- Discuté de l'intégration d'une approche fondée sur les droits des victimes pour renforcer les capacités des opérations de soutien de la paix des Nations Unies/Union africaine avec des membres de l'Équipe britannique de soutien à la paix (BPST) au Kenya.
- A pris la parole lors du vingt-cinquième stage de formation à la direction des missions au Centre international de formation au soutien de la paix (IPSTC) au Kenya.⁶
- En sa qualité de membre du Groupe de référence du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la fin de l'exploitation et des atteintes sexuelles, elle a apporté sa contribution détaillée sur le projet de boîte à outils de l'OCDE pour soutenir la mise en œuvre des recommandations du CAD sur la fin de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans la coopération au développement et l'aide humanitaire.
- A participé à un webinaire sur la documentation centrée sur les survivants de violences sexuelles liées aux conflits : le projet de « Code Murad », organisé par l'Institut pour les enquêtes criminelles internationales et l'Initiative Nadia.

⁶ International Peace Support Training Centre

Il est essentiel que tout le personnel comprenne comment des événements traumatisants peuvent affecter la capacité d'une victime à participer de manière significative aux procédures

- A collaboré avec des institutions universitaires, des institutions nationales des droits de l'homme et la société civile en contribuant à des publications et en parlant des progrès et des défis rencontrés dans la mise en œuvre d'une approche centrée sur les victimes lorsqu'il s'agit d'atteintes et d'exploitation sexuelles, notamment en :
 - Participant à la publication d'un document de politique intitulé « Enquête sur les atteintes sexuelles commises sur les soldats et soldates de la paix », organisé par l'Institut International pour la Paix et l'Initiative Elsie.
 - Prenant la parole à l'École des affaires internationales et publiques de l'Université de Columbia à New York.
 - Participant à un webinaire à l'Université Padjadjaran à Badung en Indonésie sur les droits des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
 - Faisant une présentation à la réunion publique des organisations de la société civile sur la fin de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le domaine de la santé mondiale.
 - Informant le Réseau de pratique humanitaire sur la façon dont la présence d'une défenseuse des Nations Unies dévouée sur le terrain, chargée de donner la priorité aux droits des victimes, fait une réelle différence pour les victimes.
- Participant à une table ronde sur les droits des victimes d'inconduite sexuelle, organisée par le Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni.
- Recevant un diplôme honorifique de l'Université de Reading en reconnaissance de son rôle à la tête des efforts de l'ONU pour défendre les droits et la dignité des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- Elle a également convoqué la quatrième session de la communauté de pratique pour les stagiaires de l'OVRA, permettant aux stagiaires passés, présents et futurs de rester en contact et de discuter de questions liées au mandat de la Défenseuse des droits des victimes.

■ Plaidoyer à l'échelle du système

Les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles présentent souvent des vulnérabilités uniques qui rendent les formes traditionnelles de procédures d'enquête et disciplinaires inadaptées à la réalisation d'une approche centrée sur la victime. Il est essentiel que tout le personnel assistant, enquêtant ou agissant au nom de ou interagissant avec les victimes d'atteintes et d'exploitation sexuelles comprenne comment des événements traumatisants peuvent affecter la capacité d'une victime à participer de manière significative aux procédures.

Suite à un examen des jugements rendus par les tribunaux du Système de justice interne des Nations Unies, l'OVRA a identifié les bonnes pratiques et les

lacunes dans le traitement des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel.

La Défenseuse des droits des victimes a donné des instructions aux juges, greffiers et avocats chargés de traiter ces types de problèmes en matière de droits des victimes qui peuvent survenir devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Tribunal d'appel des Nations Unies.

La Défenseuse des droits des victimes poursuivra ce travail et formulera des orientations sur la manière dont une approche centrée sur les victimes peut contribuer au système de justice interne.

Partenariats

■ INTERPOL

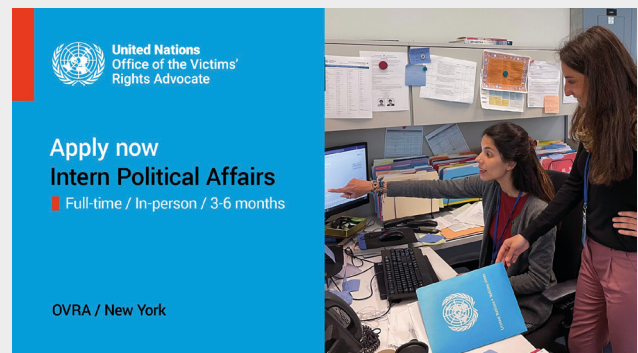


Faire face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles nécessite un effort de collaboration. Reconnaisant le rôle essentiel que jouent les forces de l'ordre dans les efforts de prévention et d'intervention, en 2022 l'OVRA a commencé à collaborer avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). La Défenseuse des droits des victimes se réjouit de travailler avec INTERPOL pour identifier les opportunités de collaboration, y compris les moyens de tirer parti de leur réseau pour améliorer les pratiques d'enquête dans les affaires liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles perpétrées par le personnel des Nations Unies et les partenaires concernés.

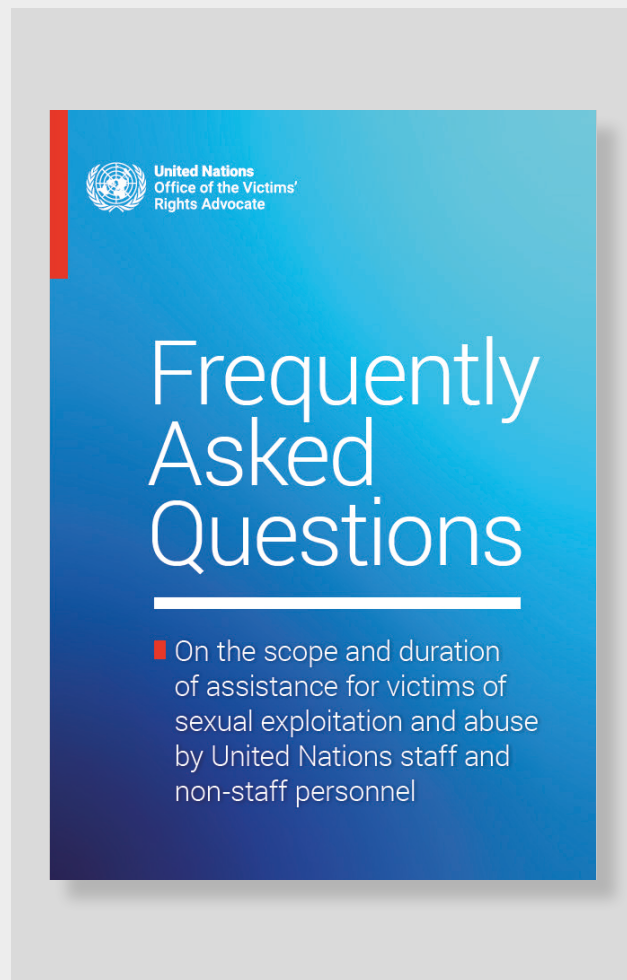
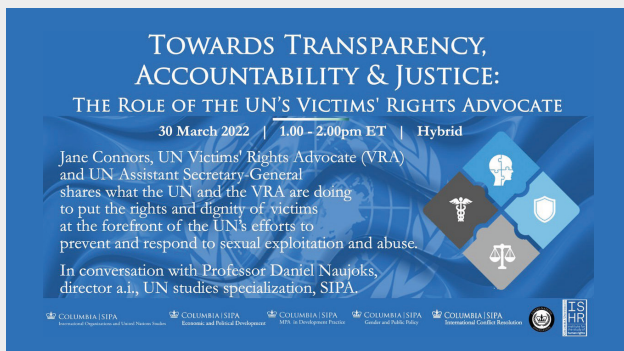
■ GANHRI



Les institutions nationales des droits de l'homme joueront un rôle important en aidant à fournir une aide et des conseils juridiques gratuits aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En 2023, l'OVRA prévoit de travailler en étroite collaboration avec l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (ou GANHRI pour *Global Alliance of National Human Rights Institutions*) et ses institutions membres pour soutenir la mise en œuvre du fichier d'aide juridique.



Médias sélectionnés | En haut à gauche : Carte de médias sociaux marquant la Journée internationale de la traduction, remerciant les professionnels de la langue qui travaillent pour que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient entendues, et que leurs droits et leur dignité soient respectés et défendus, septembre 2022. En haut à droite : Carte de médias sociaux de la Campagne #VictimsRightsFirst du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, mettant en lumière les droits des victimes d'inconduite sexuelle, publiée lors de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre, novembre 2022. Au milieu/en bas à gauche : carte de médias sociaux marquant la première Journée mondiale pour la prévention et la guérison de l'exploitation et des atteintes et des violences sexuelles visant les enfants, novembre 2022. Au milieu à droite : Carte de médias sociaux annonçant un poste de stagiaire en affaires politiques au Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, mai 2022. En bas à droite : carte de médias sociaux présentant la Spécialiste hors classe des droits des victimes par intérim Valeria Bove à Bangui, République centrafricaine, novembre 2022.



Événements et publications | En haut à gauche : Invitation à une présentation de la Défenseuse des droits des victimes Jane Connors sur le rôle de la Défenseuse des droits des victimes des Nations Unies, l'École des affaires internationales et publiques de l'Université de Columbia, mars 2022. En haut à droite : Document « Foire aux Questions » publié par le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, octobre 2022. Au milieu à gauche : Invitation à une présentation de la Défenseuse des droits des victimes Jane Connors à l'Université pontificale catholique du Pérou, novembre 2022. En bas à gauche : la Défenseuse des droits des victimes, Spécialiste hors classe des droits des victimes, personnel du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, et les membres de l'équipe Déontologie et discipline, lors de la retraite des Spécialistes hors classe des droits des victimes, Entebbe, juin 2022. En bas à droite : la Défenseuse des droits des victimes Jane Connors et des membres de l'Équipe Britannique de Soutien à la Paix au Kenya lors d'un cours du Centre international de formation pour le soutien de la paix, mars 2022.

Notre travail sur le terrain

■ Visites sur le terrain

Visiter les pays et rencontrer directement les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles permet à la Défenseuse des droits des victimes d'avoir un aperçu précieux de la manière dont les entités des Nations Unies apportent leur soutien et des déficits à combler.

La Défenseuse des droits des victimes s'est rendue au Soudan du Sud du 18 au 25 septembre 2022, où elle a rencontré des acteurs des Nations Unies, des représentants étatiques, des membres de la communauté diplomatique et de la société civile, notamment la Commission nationale des droits de l'homme du Soudan du Sud ainsi que des étudiants et administrateurs de l'Université de Juba.

Soulignant la nécessité de veiller à ce que les mesures de responsabilisation se concentrent sur les victimes, la Défenseuse des droits des victimes a encouragé les parties prenantes à réduire les obstacles au signalement, à améliorer la communication avec les victimes et à fournir un soutien multidisciplinaire adéquat.

Au cours de sa visite, la Défenseuse des droits des victimes a également effectué une visite sur site d'un projet dirigé par le Fonds des Nations Unies pour la population, mis en œuvre par l'organisation non gouvernementale *Hope Restoration South Sudan* et financé par le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles (Fonds fiduciaire).⁷

Soutenir la collecte d'échantillons d'ADN

L'obtention d'une pension alimentaire pour les enfants est essentielle à la réalisation des droits et de la dignité des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et des enfants nés à la suite de ces conduites.

La stigmatisation souvent subie par les victimes et ces enfants ainsi que l'insécurité financière limitent leur accès aux services nécessaires tels que l'aide médicale, l'éducation et le logement. Les enfants nés de l'exploitation et des atteintes sexuelles ne bénéficient généralement pas du soutien de leur père ni de droits accessoires tels que la citoyenneté, et se voient refuser la connaissance de leur héritage.

En décembre 2022, l'un des membres du personnel de l'OVRA s'est rendu au Libéria pour aider une délégation du gouvernement nigérian à défendre les droits de 31 enfants nés de 28 victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres de l'armée nigériane anciennement déployés au cours de la Mission des Nations Unies au Libéria (UNMIL) en obtenant des échantillons d'ADN.

Au cours de ce processus, lequel marque une étape proactive vers la responsabilisation des auteurs, le représentant de l'OVRA a soutenu les victimes

⁷ Le Fonds d'affectation spéciale est destiné à fournir des fonds pour combler les lacunes dans les services aux victimes et est financé par les contributions volontaires de 24 États et des paiements retenus au personnel des Nations Unies contre lequel des allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été étayées. De plus amples informations sont disponibles sur : <https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr/content/trust-fund>

et conseillé la délégation sur comment mettre en œuvre des politiques et des procédures de protection centrées sur les victimes appropriées.

Cependant, ce n'est que la première étape pour prouver la paternité et obtenir une pension alimentaire pour enfants, processus qui dépend largement de l'engagement proactif des États membres, de l'efficacité des cadres juridiques nationaux en termes de droit de la famille et de l'accès des victimes à une représentation légale.

■ Spécialistes hors classe des droits des victimes

Tout au long de l'année 2022, les SVROs déployés en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Soudan du Sud ont renforcé leur collaboration pour que soient appliqués les droits des victimes au soutien et à l'assistance.

Plaidant à travers le système des Nations Unies et les organisations de la société civile, y compris les institutions nationales des droits de l'homme et les États, les SVROs ont démontré que la présence d'une personne dévouée et de confiance sur le terrain est essentielle pour garantir la dignité et les droits des victimes.

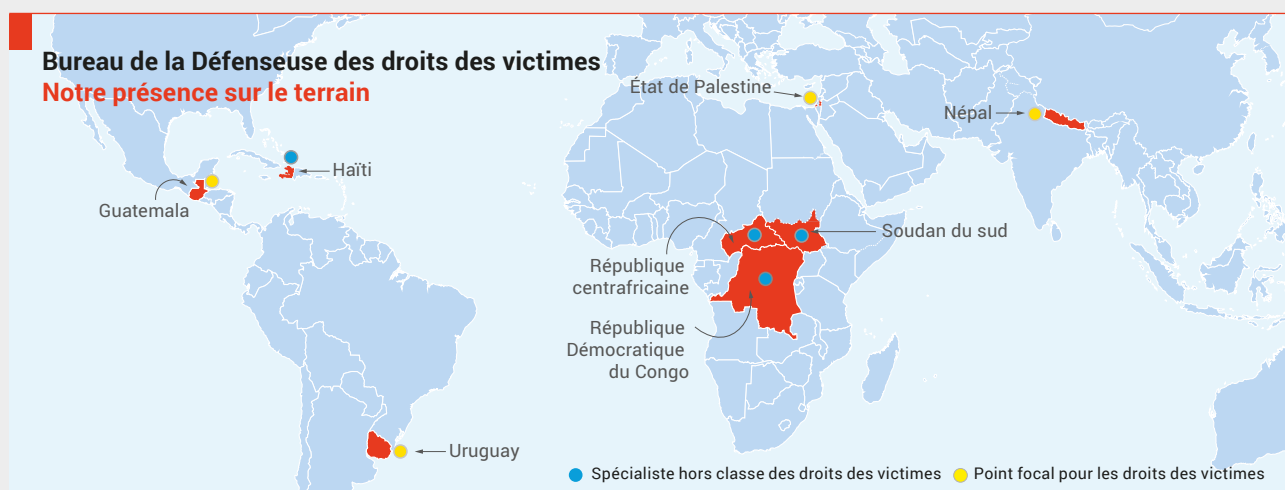
En juin 2022, l'OVRA a organisé le premier séminaire des SVROs à Entebbe, en Ouganda. Le séminaire a été l'occasion pour les SVROs d'identifier des solutions aux défis rencontrés sur le terrain et de partager les bonnes pratiques, ce qui a éclairé l'élaboration d'un cadre spécial de conseils pratiques pour les SVROs nouvellement déployés.

Lors des réunions avec des donateurs et d'autres agences des Nations Unies, le séminaire a également servi de rappel important sur le fait que la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles nécessite un effort de collaboration. Au fil de l'année, les SVROs ont continué à rechercher des opportunités de partenariat avec des entités des Nations Unies, favorisant une approche holistique de la prévention et de la réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

République centrafricaine

De février à avril 2022, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a déployé un membre du personnel pour soutenir la SVRO et, ensemble, elles ont apporté un soutien aux victimes.

Un membre du personnel de l'OVRA a agi en tant que SVRO par intérim d'août à décembre 2022. À partir de novembre 2022, l'OVRA a déployé une administratrice auxiliaire pour servir pendant un an en soutien du bureau. Le SVRO par intérim a, en 2022 :





Visites de terrain | En haut : Spécialiste hors classe des droits des victimes par intérim, Valeria Bove, et l'Équipe de Déontologie et discipline de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) formant des policiers des Nations Unies sur l'approche fondée sur les droits des victimes pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, novembre 2022. En bas : La Défenseuse des droits des victimes Jane Connors visite le projet de fonds fiduciaire pour un espace adapté aux femmes et aux filles au Soudan du Sud, septembre 2022, photo de l'ONU.

En plaidant à travers le système des Nations Unies et les organisations de la société civile, les SVRO ont démontré que la présence d'une personne dévouée et de confiance sur le terrain est essentielle pour garantir la dignité et les droits des victimes

- Collaboré avec les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes intéressées pour favoriser la coopération, établir des partenariats et maximiser les ressources internes disponibles afin de répondre de manière adéquate aux besoins des victimes.
- Participé à l'équipe multidisciplinaire mise en place par le Secrétariat pour examiner, en étroite collaboration avec la MINUSCA, les facteurs ayant contribué à la réception d'un nombre plus élevé d'allégations d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles liées aux soldats de la paix en 2021.
- Soutenu les victimes dans les enquêtes du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) notamment en assistant à des entretiens, en leur organisant un transport sûr, en localisant des refuges et en les mettant en contact avec les services existants de lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre.
- Aidé à la relocalisation des victimes en toute sécurité, notamment en assurant des services de protection pour les victimes et les familles.
- Dirigé la mise en œuvre d'un projet d'assistance et de soutien aux victimes dans la région d'Alindao, financé par le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à mettre en œuvre par NGURE TI BATANGO YE SO A NGÔRO E (NBY).
- Encouragé la numérisation de la cartographie des services de lutte contre les violences basées sur le genre disponibles dans le pays, financée par la Banque mondiale et dirigée par l'UNFPA, avec le gouvernement et d'autres entités des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales internationales et locales.
- Favorisé la collaboration entre la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et le Fonds mondial pour les survivants afin d'apporter un soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies et servant sous mandat du Conseil de sécurité.

République démocratique du Congo

À partir de janvier 2022, le commissaire de police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a déployé un officier de police international (IPO) pour soutenir la SVRO en République démocratique du Congo.

Avec l'unité de police spécialisée dans les violences sexuelles et basées sur le genre, l'IPO a sensibilisé la communauté locale à la politique de tolérance zéro des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à l'approche centrée sur les victimes et à la disponibilité de l'assistance aux victimes. L'IPO a également aidé la SVRO à assurer le suivi des victimes et de l'assistance qui leur a été apportée. En 2022, la SVRO a :

- Travaillé en étroite collaboration avec un psychologue certifié à temps plein pour faciliter la gestion des cas et le soutien aux victimes afin de fournir des soins continus et de qualité.
- Assisté à l'exécution et suivi la mise en œuvre d'un projet financé par le fonds fiduciaire dans six régions de la République démocratique du Congo visant à renforcer la capacité des victimes à subvenir à leurs besoins et à fournir une assistance médicale et psychosociale.
- Facilité la collecte d'échantillons d'ADN de victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de leurs enfants pour soutenir la résolution des demandes en reconnaissance de paternité.
- Apporté son soutien aux victimes dans les enquêtes du BSCI, notamment en assistant à des entretiens avec elles, en leur organisant un transport sûr, en localisant des refuges et en les mettant en contact avec les services existants de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.
- Créé un numéro WhatsApp qui lui a permis de suivre de manière efficace et efficiente le bien-être des victimes, de fournir des mises à jour sur le statut de leur affaire et de faciliter le contact avec elle 24h/24 et 7j/7.
- Facilité l'assistance juridique pour faire avancer les demandes en reconnaissance de paternité de sept victimes suite à la collecte et à la comparaison d'échantillons d'ADN.

Bien qu'il y ait eu quelques progrès, la situation sécuritaire à Goma et ses environs a eu une incidence négative sur le travail de la SVRO et sur la fourniture d'une assistance aux victimes.

Certaines victimes ayant des enfants nés de l'exploitation et d'atteintes sexuelles n'ont pas pu participer aux exercices de collecte d'échantillons d'ADN car elles n'ont pas pu être amenées à Goma

en raison des risques accrus pour la sécurité et de la présence de groupes armés, y compris sur les routes.

La SVRO continue de travailler avec des prestataires de services pour faciliter le soutien aux victimes à distance, sans mettre leur vie en danger. Cependant, l'absence d'échantillons d'ADN entrave les progrès dans la réalisation des demandes en reconnaissance de paternité.

Haïti

En Haïti, la SVRO a travaillé à la fois sur le terrain et à distance pour apporter un soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En 2022, la SVRO a :

- Aidé le BSCI à mener des enquêtes à distance en aidant les enquêteurs à contacter les victimes et en veillant à ce que les entretiens et la collecte de preuves auprès des victimes se fassent dans le respect de leurs droits et de leur dignité.
- Surveillé de près le soutien médical, psychosocial, éducatif et économique apporté aux mères/tuteurs et aux enfants nés d'atteintes et d'exploitation sexuelles ; et sur la base des retours des mères/tuteurs, a plaidé pour améliorer la conception et la fourniture de l'assistance dans le futur.
- Fait progresser la résolution des affaires de demandes de paternité et de pension alimentaire liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles en mobilisant les États membres et les avocats pro bono pour agir au nom des victimes.
- Référé à l'OIM et au HCDH des victimes ayant besoin d'une assistance vitale ou risquant d'être blessées.
- Accompagné la Défenseuse des droits des victimes lors de visites dans deux États membres pour les encourager à adopter une approche fondée sur les droits des victimes pour la

La nomination de points focaux pour les droits des victimes au Guatemala, au Népal, dans l'État de Palestine et en Uruguay démontre qu'il est largement admis que les professionnels des droits des victimes sont essentiels sur le terrain

résolution à l'amiable d'affaires de demande en reconnaissance de paternité et de pension alimentaire en suspens.

- Collaboré avec le Bureau du Coordonnateur résident pour renforcer la réponse du système des Nations Unies en Haïti aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles par les partenaires d'exécution.
- Fourni des mises à jour en temps utile aux victimes sur l'état de leurs dossiers en communiquant à la fois en personne, par téléphone et par écrit.

Au second semestre 2022, la détérioration de la situation sécuritaire et une épidémie de choléra ont eu un impact négatif sur la capacité de la SVRO à soutenir les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Cependant, la SVRO a continué de fournir un soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à distance, mais elle a observé que le manque de contact direct avec les victimes et les moyens limités pour répondre aux besoins humanitaires croissants des victimes rendaient difficile le maintien de leur confiance.

Soudan du Sud

Au Soudan du Sud, la SVRO a plaidé pour un alignement, une cohérence et une harmonisation de l'aide aux victimes à l'échelle du système. En 2022, la SVRO a :

- Collaboré avec le groupe de travail sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pour créer la première ébauche d'un système pilote de suivi qui sous-tendra le développement d'un outil de suivi de l'assistance aux victimes à l'échelle du système pour soutenir la fourniture d'une assistance et d'une responsabilité appropriées et de qualité pour des mesures correctives.
- Fourni des conseils et un leadership essentiel au développement d'un projet désormais financé par le Fonds d'affectation spéciale pour le soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, en vue de renforcer les capacités des prestataires de services, fournir des services spécialisés et un soutien aux moyens de subsistance des victimes. Le projet est actuellement mis en œuvre à Bentiu, Bor, Malakal et Pibor.
- Collaboré avec la Division des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS), des professionnels de l'état de droit et de la protection de l'enfance pour garantir qu'un soutien et une assistance fondés sur les droits, sensibles au genre et à l'enfant soient disponibles pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- Facilité l'accès des victimes à une information actualisée en temps utile sur l'état de leurs dossiers en communiquant en personne, par téléphone et par écrit.



Portraits | En haut, de gauche à droite : Mihaela Aurelia Pórumb, Spécialiste hors classe des droits des victimes (RDC) ; Ritu Gambhir, Spécialiste hors classe des droits des victimes (Haïti) ; Maria Nakabiito, Spécialiste hors classe des droits des victimes (Soudan du Sud). Au centre, de gauche à droite : Valeria Bove, Spécialiste hors classe des droits des victimes par intérim (RCA) ; Theresa Friedrich, administratrice auxiliaire (RCA) ; Marta Agosti, point focal pour les droits des victimes (l'État de Palestine). En bas, de gauche à droite : Ana Graciela Cabrera, point focal pour les droits des victimes (Guatemala) ; Paola Alejandra Maria Estrada Sosa, point focal pour les droits des victimes suppléant (Guatemala) ; Annika Gostowski, point focal pour les droits des victimes (Uruguay).

- Collaboré avec l'unité de renforcement des capacités de la Division des droits de l'homme de l'UNMISS pour faciliter l'accès des victimes à l'aide juridique, pour organiser une formation conjointe et élaborer des stratégies de plaidoyer.

■ Points focaux pour les droits des victimes

La nomination de points focaux pour les droits des victimes par les équipes de pays des Nations Unies et les réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles au Guatemala, au Népal, dans l'État de Palestine et en Uruguay montre que les professionnels des droits des victimes sont essentiels sur le terrain.

En 2022, les points focaux droits des victimes ont continué à apporter un soutien aux victimes, en leur donnant accès aux services essentiels et en défendant leurs droits.

Guatemala

Au Guatemala, le point focal pour les droits des victimes nommé par l'équipe de pays des Nations Unies s'est efforcé de renforcer les voies communautaires de signalement et a continué de cartographier les services essentiels pour les victimes dans tout le pays.

Le point focal a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des premiers mécanismes communautaires de plainte et de la stratégie d'assistance aux victimes de l'équipe de pays des Nations Unies.

Le point focal pour les droits des victimes a engagé le dialogue avec les communautés afin de les sensibiliser à la nouvelle ligne d'assistance téléphonique contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et a sollicité les retours des victimes et des plaignants sur leur expérience avec les mécanismes de plainte disponibles au niveau des Nations Unies. Ces retours ont été utilisés pour éclairer la préparation du « plan d'action de communication ».

Népal

Au Népal, le point focal de l'équipe de pays des Nations Unies pour les droits des victimes a fourni une assistance aux victimes sur le terrain et a supervisé le renforcement des politiques de la Défenseuse des droits des victimes dans le pays. L'équipe de pays des Nations Unies a finalisé, en consultation avec l'OVRA, les « Procédures opérationnelles standard de prévention de l'exploitation et des agressions sexuelles » (SOP).

Celles-ci énoncent explicitement la nécessité de veiller à ce qu'une approche centrée sur les victimes, non discriminatoire, sensible au genre et à l'enfant soit adoptée lors de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que pendant l'assistance et le soutien aux victimes. La publication de ces SOP marque une étape bienvenue vers une réponse aux plaintes centrée sur les victimes qui soit plus coordonnée et normalisée.

Pour accompagner les SOP, le point focal a travaillé avec le coordinateur Prévention contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) pour compiler des études de cas sur les bonnes pratiques. En 2023, un nouveau point focal pour les droits des victimes sera nommé pour remplacer Inah Fatoumata Kaloga dont la mission au Népal a pris fin.

État de Palestine

En Palestine, l'équipe de pays des Nations Unies a nommé son premier point focal pour les droits des victimes à l'échelle du système en novembre 2022. Le point focal a créé un plan de travail annuel et a dispensé deux sessions de formation sur l'approche fondée sur les droits des victimes et le Protocole d'assistance aux victimes.

L'équipe de pays des Nations Unies a également nommé un groupe de formateurs en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et a mis en place un programme de mentorat.

Le point focal a identifié deux cas où les pratiques et les enquêtes n'avaient pas été centrées sur les victimes et a travaillé avec les entités impliquées pour que se développent de meilleures pratiques d'enquête, notamment en veillant à ce que les survivants et leurs familles soient mis à jour et informés au cours de la procédure.

Uruguay

En Uruguay, l'équipe de pays des Nations Unies a nommé le point focal pour les droits des victimes en décembre 2022. Elle a facilité des réunions entre la Défenseuse des droits des victimes, des représentants du gouvernement et d'autres acteurs pour soutenir la résolution des demandes de paternité.

Elle continue de sensibiliser le public au mandat des défenseurs des droits des victimes et encourage la mise en œuvre de politiques centrées sur les victimes pour soutenir les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.



Nations Unies
Bureau de la Défenseuse
des droits des victimes

